

Distributeurs - industriels.

Regain de tension

Alors que Bercy a assigné Intermarché pour des pressions sur ses fournisseurs, les industriels de l'agroalimentaire haussent le ton face aux enseignes de la grande distribution.

Photo François Destac



Deux mois après la fin des négociations sur les prix, les relations entre distributeurs et industriels continuent de se dégrader. Hier, l'Association des industries agroalimentaires (Ania) et l'Institut de liaisons et d'études des industries de consommation (Ilec) ont réclamé l'intervention des pouvoirs publics pour réguler les pressions tarifaires qui leur sont imposées, selon eux, par la grande distribution, et qui les mettent « en danger ».

« Une ampleur inédite »

Selon l'Ilec, alors que la guerre des prix fait rage entre distributeurs depuis 2012, les réductions de prix qu'on leur demande ont cette année « atteint une ampleur inédite dans un contexte où, pour un grand nombre de nos entreprises, 2015 constituait la quatrième année consécutive de baisse des tarifs ».

« Les pouvoirs publics nous ont

beaucoup écoutés. Nous leur demandons aujourd'hui de passer d'urgence à l'action », réclame, de son côté, l'Ania dans une lettre signée par 30 organisations représentatives à destination du Premier ministre Manuel Valls.

Ces accusations sont violemment contestées par les distributeurs. Pour Michel-Edouard Leclerc, patron de l'enseigne, « la grande industrie agroalimentaire n'a pas de raison de crier au loup. Cela fait 14 ans qu'elle propose des hausses de prix ininterrompues aux consommateurs français ».

« C'est vrai que le marché se retourne, c'est vrai qu'on est dans la crise, c'est aussi le cas pour eux. Mais qu'ils ne viennent pas chercher auprès des distributeurs et des pouvoirs publics un moyen d'obtenir des augmentations des prix, ça ne passera pas par nous », a-t-il martelé hier à l'antenne de RTL.

De son côté, l'Ania attend des pou-

voirs publics qu'ils fassent « appliquer strictement la loi », en « sanctionn(ant) les abus de manière dissuasive », et en « renforçant l'arsenal législatif afin de mieux prendre en compte l'évolution du contexte commercial ».

Intermarché assigné par Bercy

Ces demandes interviennent alors que le gouvernement a lancé des poursuites contre Intermarché, accusé d'avoir exercé des pressions illégales sur ses fournisseurs. Une première rencontre serait déjà prévue mi-mai à la DGCCRF pour permettre à Intermarché de s'expliquer. Intermarché risque jusqu'à deux millions d'euros d'amende.

« Il y a beaucoup de tensions sur ce secteur (...). Il faut être très vigilant, nous le sommes. (...) Le message qui est envoyé, c'est qu'il n'y aura aucune bienveillance à l'égard de celles et ceux qui veulent contourner la loi », a indiqué le ministre Emmanuel Macron.